

## LE CSE : COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (- de 50 salariés)

Comprendre et exercer efficacement la mission du comité social et économique

Public visé :

Membres du comité  
social et économique

Prérequis : Aucun

### PROGRAMME

#### Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement du comité social et économique
- Distinguer les missions de chacun
- Connaître les attributions économiques et financières
- Elaborer un rétroplanning par rapport aux obligations d'un CSE

#### Moyens pédagogiques :

- Conseils personnalisés sur les élections et la mise en place dans l'entreprise
- Mise en œuvre d'un plan de progrès par les participants

#### **A/ Mise en place**

- 1<sup>ère</sup> mise en place
- Niveau de la mise en place

#### **B/ Les élections**

- La préparation des élections
- Le protocole d'accord préélectoral
- Le déroulement des élections
- Le contentieux électoral

#### **C/ Composition de l'instance**

- Le Président et ses collaborateurs
- Délégation du personnel
  - Titulaires et suppléants
  - Le Bureau
- Représentation syndicale

#### **D/ Le statut des membres du CSE**

- Durée du mandat et fin du mandat
- Le crédit d'heures
  - Utilisation des heures
  - Annualisation et mensualisation
- La liberté de déplacement
- La formation économique
- Obligation de discrétion et le secret professionnel
- La protection des membres du CSE

#### **E/ Le fonctionnement du CSE**

- Personnalité civile, responsabilité du CSE et de ses membres
- Organisation interne
  - Le local
  - L'affichage
  - Le règlement intérieur du CSE
  - Le personnel du CSE
  - Les réunions d'information
- Les réunions
  - Les réunions préparatoires
  - Ordinaires et extraordinaires
  - Les ordres du jour
  - Les procès verbaux
- Recours aux experts

#### **F/ Les budgets de fonctionnement et d'activités sociales et culturelles**

#### **G/ Les attributions du CSE quel que soit l'effectif**

- Les réclamations collectives et individuelles
- Promotion de la santé, sécurité et conditions de travail
- Les actions auprès de l'inspection du travail
- Le droit d'alerte du CSE

Durée : 1 jour (7 h)